



Reconnaissance de dette

Par choupette

j'ai prêté de l'argent à un ami (1000 E) , nous avons fait une reconnaissance de dette.
mon ami est tombé malade et je n'ai donc pas insisté pour le remboursement.

cet ami est décédé il y a quelques semaines , la succession est liquidée au profit de la recherche pour le cancer et je ne suis pas remboursé.

que dois je faire ?

Par jury34

Bonjour,

Rien en l'espèce, dommage ...

Cordialement

Par choupette

merci de votre réponse,

j'ai lu sur d'autre site juridique que je peux saisir le juge pour obtenir le remboursement c'est là que je ne comprends pas
?????